

N°2026-03/14B

**Objet : ATTRIBUTION DU LOT MOBILIER URBAIN SIGNALISATION POUR L'AMENAGEMENT DE LA LIAISON STRUCTURANTE DURABLE AU NORD-OUEST DE SAINT-CYPRIEN – TRANCHE 4.**

L'an deux mille vingt-six, le 11 mars, le Bureau du Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h00, au Centre José Arriéta à Saint-Cyprien, sous la présidence de Monsieur Thierry DEL POSO, Président.

Nombre de membres afférents au Bureau :	10	Vote :	Pour :	9
En exercice :	10		Contre :	0
Présents :	9		Abstention :	0

**Présents :**

Dominique ANDRAULT, François BONNEAU, Thierry DEL POSO, Jean-André MAGDALOU, Christophe MANAS, Robert OLIVE, Jean ROMEO, Louis SALA Jean-Jacques THIBAUT (sauf pour l'affaire n°10).

**Absent excusé :** Nathalie PINEAU.

**Secrétaire de séance :** Jean ROMEO

**Date de convocation :** 04 mars 2026

Le Président expose à l'assemblée,

**Vu** les statuts de la Communauté de communes Sud Roussillon adoptés en application de l'article L 5214-16 du CGCT,

**Vu** le code de la commande publique et notamment ses articles L 2123-1 et R2123-1,

**Vu** le Projet de Territoire de la Communauté de communes Sud Roussillon,

**Vu** le schéma directeur des mobilités 2023 de la communauté de communes,

**Considérant** que dans le cadre de l'aménagement d'une liaison douce au Nord-Ouest de Saint-Cyprien, il a été lancé un marché de travaux réparti en 4 lots, sur la base d'un montant estimatif de 775 470,00 euros H.T. (PSE comprises),

**Considérant** qu'à l'issue de l'analyse des offres reçues, le lot 03 Mobilier urbain - signalisation a été déclaré infructueux par la délibération n°2025-11/78B, et que celui-ci a été relancé à l'issue d'une définition plus précise du besoin,

**Considérant** que le montant estimatif du lot 03 est de 36 664,90 € HT,

**Considérant** qu'à l'issue de l'analyse des offres reçues, l'entreprise retenue est MOLINER SUD SIGNALISATION pour un montant H.T. de 30 840,00 € inférieur à l'estimation,

**LE BUREAU, APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE, ET A L'UNANIMITE DES PRESENTS,**

**DÉCIDE** d'approuver l'attribution du marché de travaux du lot 03 Mobilier urbain – Signalisation à l'entreprise MOLINER SUD SIGNALISATION, pour un montant de 30 840,00 € H.T.,

↳ **AUTORISE** le Président ou son représentant dûment habilité à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.

↳ **CHARGE** le Directeur Général des Services de l'exécution de la présente délibération qui sera portée à la connaissance du Conseil de Communauté.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

**Pour extrait conforme,  
Le Président**

